

# Le site Natura 2000 / ENS du Tanargue

## *Présentation du site*

Le site Natura 2000 / ENS du Tanargue se situe à l'Ouest du département de l'Ardèche, essentiellement dans la région naturelle des Hautes Cévennes. La zone N2000 couvre une superficie de 13 227 ha concernant ainsi 17 communes. Le site est constitué d'une grande diversité de milieux et d'un nombre important d'espèces floristiques et faunistiques remarquables. Seul le massif du Tanargue est commun au site Natura 2000 et ENS tandis que le Serre de Chaumienne, le Serre de la Croix de Bauzon et le Serre de Pratabérat sont uniquement classés au titre de Natura 2000 (voir carte en annexe).

La forêt est dominante sur le site et la hêtraie sapinière constitue la principale formation forestière. Elle recèle de nombreuses caractéristiques dues aux différentes situations climatiques et topographiques. Par ailleurs, les variations altitudinales permettent également de trouver des formations de châtaignier et de chêne vert. Les deux habitats forestiers les plus remarquables sont les forêts alluviales en bordure de cours d'eau et les érablaies de ravin. La plus part de ces forêts sont domaniales dont celle de Mazan ou des Chambons.

Les landes présentes sur les parties sommitales ou à l'adret des massifs recèlent un grand nombre d'espèces faunistiques et floristiques remarquables. Etroitement imbriqués avec les formations rocheuses ou d'éboulis, ces milieux ouverts sont en effet favorables aux espèces héliophiles, aux invertébrés et aux oiseaux.

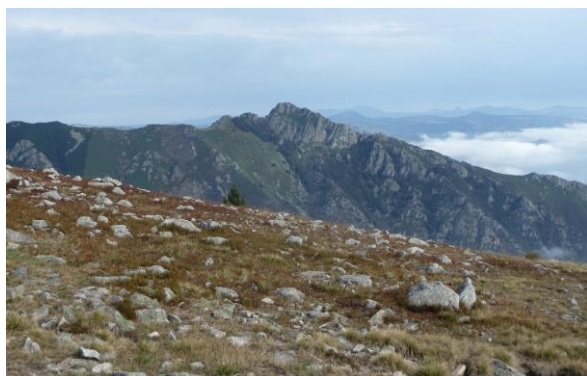
Aux étages sub-alpin (1300 mètres d'altitude), les formations herbeuses riches en espèces sont propices à l'exploitation pastorale, gage d'une conservation durable des milieux ouverts et d'une biodiversité spécifique.

Les complexes tourbeux constituent une des principales richesses écologiques du site. Ils sont présents sur des surfaces limitées mais sont le siège d'une diversité écologique remarquable dont leur gestion conservatoire devient nécessaire à cause du reboisement naturel.

## *Les enjeux naturels*

### Les habitats

Sur la zone d'étude, 18 habitats relevant de la Directive ont été observés, dont 13 d'intérêt communautaire et 5 prioritaires. La surface des habitats d'intérêt communautaire cartographiés représente 2 365 ha. Les habitats les mieux représentés par rapport au nombre de zones concernées sont les habitats de zones humides et les landes sèches ; en terme de surface, les hêtraies acidiphiles et les rochers et éboulis sont largement dominants. Le site B26 M est riche en habitats naturels visés par la Directive et aucun ne semble directement menacé. Il faut toutefois nuancer ce constat. En effet, si l'état de conservation actuel semble assez satisfaisant, il est plus délicat de fournir un diagnostic concernant leur évolution probable. Nous observons en effet sur le site quelques habitats fragiles qui peuvent disparaître rapidement si les pratiques se modifient (déprise agricole, plantations, changement de vocation...).



Pelouse sommitale du Tanargue



Tourbière du Pradas

Liste des habitats remarquables extraite du Document d'objectifs Natura 2000 :

Statut	Code N2000	Libellé de l'habitat	Milieux	Surface de l'habitat et %	Etat de conservation
IC	9260	Forêt de Castanea sativa (Châtaignier)	Forêt	53 ha soit 2,25%	Bon
IC	9340	Forêt de Quercus ilex (Chêne vert)	Forêt	19 ha soit 0,82%	Bon
PR	9180	<b>*Forêt de ravin à Acerion sur éboulis siliceux</b>	Forêt	4 ha soit 0,18%	Bon
IC	9120	Hêtraie acidiphile atlantique à sous-bois avec Ilex aquifolium	Forêt	11 ha soit 0,46%	Bon
IC	9110	Hêtraie acidiphile montagnarde à Luzulo-Fagetum	Forêt	218 ha soit 9,22%	Inconnu
IC	9130	Hêtraie de l'Asperulo-Fagetum	Forêt	156 ha soit 6,59%	Inconnu
IC	9140	Hêtraies subalpines médio-européennes à Acer et Rumex arifolius	Forêt	334 ha soit 14,10%	Bon
PR	91EO	<b>*Forêt alluviale résiduelle</b>	Humides	20 ha soit 0,85%	Moyen
IC	6430	Mégaphorbiaies hydrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin	Humides	255 ha soit 10,77%	Moyen
PR	91DO	<b>*Tourbière boisée</b>	Humides	14 ha soit 0,59%	Inconnu
IC	7140	Tourbières de transition et tremblantes	Humides	0,30 ha soit 0,01%	Moyen
PR	7110	<b>*Tourbière haute active à sphaignes</b>	Humides	7 ha soit 0,29%	Moyen
IC	7120	Tourbière haute dégradée	Humides	2 ha soit 0,09%	Inconnu
IC	5120	Lande montagnarde à Cytisus oromediterraneus	Landes	296 ha soit 12,48%	Bon
IC	4030	Landes sèches européennes	Landes	105 ha soit 4,44%	Bon
IC	4060	Landes alpines et boréales	Landes	10 ha soit 0,43%	Bon
PR	6230	<b>* Formations herbeuses à Nardus, riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes</b>	Pelouses	114 ha soit 4,81%	Inconnu
IC	6520	Prairie de fauche de montagne	Pelouses	27 ha soit 1,14%	Bon
IC	8150	Éboulis médio-européens siliceux des régions hautes	Rocheux	1,50 ha soit 0,06%	Inconnu
IC	8220	Pentes rocheuses siliceuses avec végétation chasmophytique	Rocheux	718 ha soit 30,34%	Moyen
		<b>Total surface</b>		<b>2 364,8 ha (100%)</b>	

Les principales menaces identifiées sur les habitats sont :

- La déprise agricole engendrant un sous-pâturage des landes et pelouses favorisant ainsi la fermeture de ces milieux puis leur disparition avec leurs espèces animales et végétales associées
- La colonisation des landes et des pelouses par la forêt en majorité issue de plantation d'espèces allochtones
- Le reboisement et/ou la favorisation des résineux en sylviculture comme le sapin pectiné
- La dégradation de certains habitats humides (mégaphorbiaies, tourbières) par le passage des tracteurs forestiers lors des exploitations (perturbation du régime hydrique, drainage) et le dépôt des rémanents d'exploitation
- La circulation d'engins motorisés
- Le drainage de certaines zones humides
- L'acidification des cours d'eau due aux plantations de résineux

## La faune et la flore

Six espèces sont d'intérêt prioritaire. Pour la faune : le lucane cerf-volant (*Lucanus cervus*), le grand capricorne (*Cerambyx cerdo*), le pique prune (*Osmoderma eremita*), la rosalie des Alpes (*Rosalia alpina*) et l'écaille chinée (*Euplagia quadripunctata*) et pour la flore : la buxbaumie verte (*Buxbaumia viridis*)

25 espèces sont d'intérêt communautaire (cf tableau ci-après) et trois espèces figurent en annexe V de la Directive, il s'agit de la grenouille rousse (*Rana temporaria*) , du barbeau méridional (*Barbus meridionalis*) et de la genette (*Genetta genetta*).

TAXON	ESPECE	DIRECTIVE HABITAT	RARETE LOCALE (*)	RARETE DPTALE (*)
Coléoptères	Lucane cerf-volant ( <i>Lucanus cervus</i> )	2 prioritaire	2	1
	Grand Capricorne ( <i>Cerambyx cerdo</i> )	2 prioritaire, 4	2	1
	Pique prune ( <i>Osmoderma eremita</i> )	2 prioritaire, 4	3	3
	Rosalie des Alpes ( <i>Rosalia alpina</i> )	2 prioritaire, 4	1	2
Lépidoptères	Cuivré des marais ( <i>Thersamolycaena dispar</i> )	2, 4	3	3
	Damier de la Succise ( <i>Euphydryas aurinia</i> )	2	3	3
	Ecaille chinée ( <i>Euplagia quadripunctata</i> )	2 prioritaire	1	1
	Apollon ( <i>Parnassius apollo</i> )	4	3	3
Chiroptères	Pipistrelle commune ( <i>Pipistrellus pipistrellus</i> )	4	1	1
	Petit rhinolophe ( <i>Rhinolophus hipposideros</i> )	2, 4	2	2
	Petit murin ( <i>Myotis blythi</i> )	2, 4	2	2
	Grand murin ( <i>Myotis myotis</i> )	2, 4	2	2
	Vespertilion de Natterer ( <i>Myotis nattereri</i> )	4	3	3
Crustacés	Ecrevisse à pattes blanches ( <i>Austropotamobius pallipes</i> )	2	2	2
Reptiles	Lézard vert ( <i>Lacerta viridis</i> )	4	1	1
	Lézard des souches ( <i>Lacerta agilis</i> )	4	1	1
	Lézard espagnol ( <i>Podarcis hispanica (atrata)</i> )	4	3	3
	Lézard des murailles ( <i>Podarcis muralis</i> )	4	1	1
	Coronelle lisse ( <i>Coronella austriaca</i> )	4	1	2
	Couleuvre d'Esculape ( <i>Elaphe longissima</i> )	4	3	2
	Couleuvre verte et jaune ( <i>Coluber viridiflavus</i> )	4	3	2
Amphibiens	Grenouille rousse ( <i>Rana temporaria</i> )	5	1	1
	Crapaud accoucheur ( <i>Alytes obstetricans</i> )	4	3	2
	Barbeau méridional ( <i>Barbus meridionalis</i> )	2, 5	1	1
Poissons	Chabot ( <i>Cottus gobio</i> )	2	1	1
	Castor d'Europe ( <i>Castor fiber</i> )	2, 4	1	1
Mammifères	Loutre ( <i>Lutra lutra</i> )	2, 4	3	3
	Genette ( <i>Genetta genetta</i> )	5	2	2
Bryophytes	Buxbaumie verte ( <i>Buxbaumia viridis</i> )	2 prioritaire	2	2
(*) 1= peu rare, 2= assez rare, 3 = très rare				

La Directive Habitats a également pour objet la préservation des habitats d'espèces, y compris les espèces d'oiseaux ; à ce jour, aucune Z.I.C.O. n'est identifiée sur le site ; cependant, compte-tenu de la présence sur le site d'espèces rares telles que l'aigle royal, le faucon pèlerin, le grand-duc, la chouette de Tengmalm ou encore le Vautour fauve, une réflexion sur l'intérêt de mettre en place une Z.P.S ou des actions en faveur de ces espèces pourraient être menées.

TAXON	FAUNE	DIRECTIVE OISEAUX	RARETE LOCALE (*)	RARETE DPTALE (*)
Oiseaux	Aigle royal ( <i>Aquila chrysaetos</i> )	1	3	3
	Bondrée apivore ( <i>Pernis apivorus</i> )	1	2	2
	Milan noir ( <i>Milvus migrans</i> )	1	3	3
	Circaète Jean-le-Blanc ( <i>Circaetus gallicus</i> )	1	1	1
	Busard cendré ( <i>Circus pygargus</i> )	1	3	3
	Autour des palombes ( <i>Accipiter gentilis</i> )	1	2	2
	Epervier d'Europe ( <i>Accipiter nisus</i> )	1	1	1
	Faucon pèlerin ( <i>Falco peregrinus</i> )	1	2	2
	Pluvier guignard ( <i>Charadrius morinellus</i> )	1	2	2
	Grand-Duc d'Europe ( <i>Bubo bubo</i> )	1	2	2
	Chouette de Tengmalm ( <i>Aegolius funereus</i> )	1	3	3
	Pic noir ( <i>Drycopus martius</i> )	1	1	1
	Alouette lulu ( <i>Lullula arborea</i> )	1	2	2
	Pipit rousseline ( <i>Anthus campestris</i> )	1	3	2
	Fauvette pitchou ( <i>Sylvia undata</i> )	1	2	2
	Pie-grièche écorcheur ( <i>Lanius collurio</i> )	1	1	1
	Gelinotte des bois ( <i>Bonasa bonasia</i> )	1	3	3
	Grand tétras ( <i>Tetrao urogallus</i> )	1	3	3
	Engoulevent d'Europe ( <i>Caprimulgus europaeus</i> )	1	2	2
	Bruant ortolan ( <i>Emberzina hortulana</i> )	1	2	2
(*) 1= peu rare, 2= assez rare, 3 = très rare				



La Loutre d'Europe



La Rosalie des Alpes

## Les objectifs de conservation

Les objectifs de conservation validés dans le DOCOB en 2004 sont les suivants :

<b>OBJECTIFS</b>
<b>GESTION ECOLOGIQUE DES HABITATS PRIORITAIRES OU D'INTERET COMMUNAUTAIRE</b>
Réhabilitation des tourbières forestières
Préservation des érablaies de ravin en forêt
Conservation des arbres creux favorables au pic noir et à la chouette de Tengmalm dans les forêts du site
Préserver, lors des exploitations forestières, les mégaphorbaies situées dans les forêts de production
Aider à la transformation des vergers de châtaignier
Aider à la conservation de la hêtraie sur l'ensemble du site, là où elle est menacée
Accompagner des éleveurs du massif du Tanargue dans l'ouverture du milieu pastoral
Réaliser une étude foncière et un diagnostic sur l'ensemble du domaine pastoral du Tanargue
Mettre en place une gestion concertée de l'espace mobilisant les acteurs locaux sur la préservation des habitats
Mettre en valeur les zones à myrtille dans les forêts domaniales du site
<b>AMELIORATION DES CONNAISSANCES ET SUIVI DES ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE</b>
Amélioration des connaissances scientifiques sur les habitats
Amélioration des connaissances sur le fonctionnement des milieux humides (tourbière du Rieu Grand)
Suivre l'évolution d'habitats naturels sensibles
Amélioration des connaissances sur les papillons diurnes
Suivi des populations des papillons diurnes
Suivi des populations de la Rosalie des Alpes
Mieux connaître le statut de certaines espèces d'oiseaux sur l'ensemble du site dont les rapaces
Mieux connaître les chiroptères sur l'ensemble du site et leur statut
Etude de faisabilité d'une Zone de Protection Spéciale (Z.P.S.)
Etude fréquentation canyoning et escalade
<b>INFORMATION ET COMMUNICATION AUTOUR DU DOCUMENT D'OBJECTIFS</b>
Mise en place d'outils de communication autour du projet
Etude et mise en œuvre d'un projet de valorisation et de sensibilisation du site B26M à travers le site de la Croix de Bauzon
Sensibiliser les acteurs professionnels locaux aux principaux habitats et espèces présents sur le site
Sensibiliser les prestataires de service du monde sportif aux principaux habitats et espèces présents sur le site
Informers les habitants du site (tourné terrain et conférences)
<b>MISE EN ŒUVRE ET GESTION ADMINISTRATIVE</b>
Animation et assistance aux porteurs de projets pour la mise en œuvre des actions prévues
Révision du document d'objectifs
Recherche de limites cadastrales
Rédiger la charte natura 2000 du site et les cahiers des charges des actions
<b>GESTION DE L'ESPACE</b>
Concevoir un schéma d'exploitation alternatif sur une partie sensible du massif
Développement d'une sylviculture paysagère

Le site ENS ne possède pas de document de programmation. Les objectifs de conservation n'ont donc pas encore été définis.